

DELIBERATION 2015-121

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FASSIO I. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M. ATLAN J. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION « AIDES AUX VACANCES ENFANTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT POUR L'ANNEE 2015

La Ville de Saint Jean de Védas a développé, au fil des années, une politique d'accès aux loisirs en direction des enfants et des jeunes.

Madame le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault occupe, dans cette politique, une place particulière.

En 2013 et 2014, une convention « Aide aux vacances enfants » a ainsi été signée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle a permis à certaines familles de bénéficier d'une prise en charge partielle sur les projets de séjour de plus de 6 jours et de 5 nuits du Centre jeunesse et de l'Accueil de loisirs « les garrigues ». Un nouveau séjour de 7 jours a été programmé sur la période du 14 au 20 février 2015 à Saint Léger les Mèlèzes (Hautes-Alpes). Il réunira 20 jeunes de 11 à 17 ans. Le projet est organisé en liaison avec les structures d'autres communes de Montpellier Métropole Méditerranée.

Madame le Maire souligne l'intérêt d'une reconduction de ce dispositif sur l'année 2015 de façon à pouvoir répondre, au mieux, à la situation et aux besoins des familles. Elle propose la signature d'une nouvelle convention « Aide aux vacances enfants » pour la période.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Envoyé en préfecture le 28/01/2015

Reçu en préfecture le 28/01/2015

Affiché le

3 3 3

- APPROUVE la contractualisation avec le dispositif « aides aux vacances enfant » pour l'année 2015 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente à ce dispositif avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Pour Extrait Conforme,

Isabelle GUIRAUD,
Maire

